

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2011

○ PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, René BRAND, Laura VIRET, Jean-Paul COUTY, Joëlle BLANC, Jean-François DUSONCHET, Jean-Louis GAL, Gilles TROTTET, Véronique VERELST.

Valérie BRAND, secrétaire, pour l'approbation des comptes.

○ PERSONNES ABSENTES EXCUSEES:

Cédric PIAZZA,

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

○ ORDRE DU JOUR :

-DELIBERATIONS :

- PERIMETRE NATURA 2000

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : AFFECTATION DES RESULTAS
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

- SUBVENTION ECOLE ST MAURICE

- ONF PROGRAMME DE TRAVAUX 2011 (délibération annulée, les travaux devant être prévus dans le cadre du budget 2011)

-AFFAIRES DIVERSES

DELIBERATIONS :

- PERIMETRE NATURA 2000

Des demandes de modifications du périmètre de Natura 2000 ont été faites, notamment par notre commune. Il s'agit de restreindre ce périmètre aux parties boisées du massif du Salève, afin de ne pas bloquer les zones proches de constructions. Un plan du nouveau périmètre est présenté. La validation de toutes les communes du massif est indispensable pour que le projet Natura 2000 devienne une réalité.

VOTE : 11 VOIX POUR.

- SUBVENTION ECOLE ST MAURICE

Les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école St Maurice de Cruseilles vont participer à une sortie de 3 jours et réaliser des activités dans le cadre du projet éducatif. Le coût prévu par élève est de 158,50€ dont 22€ de transports. L'école St Maurice sollicite une aide financière auprès de notre municipalité comme auprès de toutes celles où habitent des élèves concernés par ce projet. Le Maire indique le nom des 5 élèves domiciliés sur notre commune. Deux d'entre eux ayant déménagé en décembre dernier, plusieurs élus estiment que la subvention les concernant devrait être versée par leur nouvelle commune de résidence. Le Maire propose que la subvention par élève soit la même que celle versée pour le secteur public soit 44€.

VOTE : 10 VOIX POUR, 1 ABSTENTION

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Les comptes de l'année 2010 sont présentés aux élus, chaque ligne étant lue par Valérie BRAND. Des précisions sont apportées en réponse aux différentes questions.

VOTE : 11 VOIX POUR

- AFFECTATION DES RESULTATS 2010 BUDGET PRIMITIF 2011

Le résultat de l'année 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 107452,74€ et un résultat d'investissement de 43159,08€. Ces sommes doivent être reportées sur le budget primitif de 2011. Les

43159,08€ sont affectés au compte 001, les 107452,74€ au compte 002.

VOTE : 11 VOIX POUR.

-AFFAIRES DIVERSES :

COMMISSION DES IMPOTS : La commission réunie chaque année des contribuables tirés au sort en début de mandat. Ils rencontrent les services des impôts afin d'approuver ou modifier les niveaux d'imposition choisis pour chaque habitation ou bâtiment de la commune. Depuis 1975, 5 catégories permettaient de classer les différentes constructions. Cette année, le classement se fait sur 8 catégories, 2 d'entre elles n'ayant pas d'exemple sur notre localité. L'objet de la réunion qui s'est tenue fin février était de valider un exemple type par catégorie qui soit représenté sur notre commune: villa simple, villa construction traditionnelle, ferme simple, ferme rénovée, maison particulière par son architecture et ou par sa taille. Le Maire indique que les services des impôts ont pour projet de classer chaque construction selon ces nouvelles catégories, soit grâce aux éléments dont ils disposent déjà, soit par des enquêtes complémentaires (courriers, etc.).

CCAS : une réunion est prévue en date du 14 mars.

BUDGET 2011 : Les élus seront convoqués pour une réunion spécifique courant mars.

DEMANDES DE TRAVAUX : un abri voiture pour M.CHYPRE est en cours d'étude.

ADSL : Les hameaux des Noyers et de la Grange sont maintenant desservis par un réseau internet nettement plus puissant que celui qui prévaut sur les autres hameaux reliés au chef lieu. Les travaux de raccordement par un réseau fibre optique sont à l'origine de cette amélioration. Ils ont été engagés principalement par la commune de Vovray avec participation de notre commune au prorata des sites desservis. Pour les hameaux qui bénéficient depuis longtemps d'un réseau internet, il n'y a pas de projet à ce jour pour remplacer les câbles existants par de la fibre optique.

ECLAIRAGE PUBLIC : Joëlle BLANC demande si un éclairage peut être prévu pour les nouvelles maisons construites en bas de Clarnant. Le câble nécessaire n'est pas posé, une demande de devis sera faite.

Véronique VERELST demande de son côté si une réparation est prévue pour le nouvel éclairage en panne à Clarnant. Le Maire répond que ces éclairages bénéficient d'un système électronique qui permet de baisser l'intensité de l'éclairage automatiquement au cours de la nuit. Ce système est défaillant et doit être remplacé par le fabricant. De nombreuses relances ont déjà été réalisées par le Maire. L'installateur devait réparer provisoirement, les interventions prévues n'ont pas eu lieu pour l'instant.

SOIREE JEUX : Joëlle BLANC indique que la dernière soirée jeux de l'hiver aura lieu le lendemain, vendredi. Il est question de renouveler les jeux de plein air début juillet, avec peut être un buffet canadien.

Une projection de film devrait également être organisée prochainement.

LOCATION SALLE: Gilles TROTTET demande que les élus soient informés à chaque location de la salle sur l'identité des personnes qui l'utilise. Il précise que ce n'est pas à titre personnel, mais pour pouvoir répondre aux questions qui lui sont posées.

Le fait d'informer chacun, à chaque location, serait une charge complémentaire pour notre secrétaire, avec des risques d'erreur notamment dans les cas de changements intempestifs ou de réservations non confirmées. Par ailleurs, plusieurs élus ne voient pas l'intérêt de cette curiosité et s'opposent à cette requête. Le Maire rappelle que l'information est disponible en mairie pour ceux d'entre eux qui auraient besoin de connaître les détails des locations.

PANNEAU CHAINES OBLIGATOIRES : Gilles TROTTET approuve la pose du panneau chaînes obligatoires en cas de neige à la montée du chemin de la Vie. Ce panneau autorise la circulation et responsabilise les automobilistes qui ne seraient pas équipés sur route enneigées.